

RÉSULTATS DU BACCALAURÉAT 1^{ER} GROUPE

Mercredi 5 juillet 2017 à 10h, les résultats du premier groupe d'épreuves du baccalauréat 2017 pour l'académie de Caen ont été publiés.

14 661 candidats, tous baccalauréats confondus, étaient inscrits à la session 2017. Ils sont répartis comme suit : 4 076 candidats en baccalauréat professionnel, 7 923 candidats en baccalauréat général et 2 662 candidats en baccalauréat technologique. Le nombre d'inscrits reste stable par rapport à 2016.

Sur les 14 661 candidats de l'académie de Caen inscrits à la session 2017 du baccalauréat, 14 519 se sont présentés aux épreuves.

› **11 557 candidats** ont obtenu le baccalauréat dès le 1^{er} groupe d'épreuves.

➔ **Le taux de réussite provisoire** pour l'ensemble des baccalauréats (général, technologique et professionnel) est en 2017 de **79,60 %** soit une baisse de 1,7 point par rapport à la session 2016. Il était de 81,30 % en 2016.

Quelques chiffres :

Sur l'ensemble de l'académie, tous baccalauréats confondus on recense :

- › **1 134** mentions TB,
- › **2 056** mentions B,
- › **3 868** mentions AB.

Les taux de réussite par département sont les suivants :

- › Calvados : **78,38 %**
- › Manche : **82,87 %**
- › Orne : **76,95 %**

Quatre lycéens ont obtenu une moyenne supérieure à 20/20 :

- › 2 élèves en série S
- › 2 élèves en série ES



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



1 632 candidats, tous baccalauréats confondus, seront convoqués pour le second groupe d'épreuves, contre 1 899 en 2016.

- › Les baccalauréats généraux et technologiques sont organisés en deux groupes d'épreuves. Le 2nd groupe est ouvert aux candidats non admis au 1^{er} groupe, ayant obtenu une moyenne générale comprise entre 8 et 9,99/20. Les élèves doivent alors définir quelles sont les deux matières écrites dans lesquelles ils souhaitent être interrogés à l'oral.

Les résultats seront donnés à l'issue de l'épreuve les 6 et 7 juillet au soir.

En parallèle, l'académie de Caen lutte contre **le décrochage scolaire**.

L'académie donne la possibilité aux candidats qui ont échoué à l'examen du baccalauréat de demander à bénéficier pendant les cinq sessions suivantes de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10, et le droit au redoublement dans leur établissement d'origine.

Un dispositif spécifique à l'académie de Caen est proposé aux élèves de bacs professionnels CAP qui ont échoué à leurs examens. Il s'intitule « Repréparation flash » et leur permet d'obtenir leurs examens au mois de décembre (voir détails flyer en pièce jointe)

CONTACT

communication@ac-caen.fr

Laure Cours-Mach, Responsable

02 31 30 16 35 / 06 79 31 21 09

Fanny Gallien, Assistante

02 31 30 15 03